

**8392/24**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 avril 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 avril 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif  
européen pour la gouvernance statistique**







Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 avril 2024  
(OR. en)

8392/24

ECOFIN 377  
UEM 74  
STATIS 52  
INST 118

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique<sup>1</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 5,

vu l'avis de la Commission européenne,

---

<sup>1</sup> JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022<sup>2</sup>, le Conseil a nommé M<sup>me</sup> Martine DURAND membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé "conseil") pour un mandat de trois ans.
- (2) M<sup>me</sup> Martine DURAND a démissionné avant la fin de son mandat.
- (3) Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil.
- (4) L'article 3, paragraphe 2, de la décision n° 235/2008/CE dispose que les membres du conseil sont choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 24 mai 2022 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 211 du 30.5.2022, p. 2).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Sandrine DUCHÊNE est nommée membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un mandat de trois ans.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---